



## Garde d'enfants

-----  
Par Amy\_

Bonjour,

J'aimerais juste vous poser une question ; voilà j'ai 16 ans et je vit chez ma mère et ça ne se passe pas bien, mon père habite loin de chez ma mère, mais il y a deux ans j'ai quand même fait une lettre au JAF pour que j'aille vivre chez mon père quitte à perdre mes amis etc. Je n'ai toujours pas eu de réponse. Entre temps ma s?ur à atteint sa majorité et habite à 20 minutes en voiture de chez ma mère. Ma s?ur à une fille et un conjoint, elle habite dans une maison (partagée ; elle habite en haut et à une voisine en bas) et elle va rentrée en école de gendarmerie. Son conjoint vient de finir son école de police et normalement dés lundi, il sera affecté à une brigade. Leur fille à 1 ans le 7 mars. En vu de cette situation et comme elle n'habite pas trop loin de chez ma mère donc de mon lycée, j'aimerais savoir si je peut aller habiter chez elle ? Si elle peut avoir ma garde ?

Merci!